

DOM PIERRE-BENOÎT DE JUMILHAC, PROMOTEUR ET GARDIEN DE LA SCIENCE DU CHANT DE L'ÉGLISE

par

Cécile DAVY-RIGAUX

Dans son approbation de l'ouvrage anonyme, paru à Paris chez Louis Billaine en 1673, *La science et la pratique du plain-chant, où tout ce qui appartient à la Pratique est établi par les principes de la Science, et confirmé par le témoignage des anciens Philosophes, des Pères de l'Église, et des plus illustres Musiciens ; entr'autres de Guy Aretin, et Jean des Murs. Par un Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Maur*, le musicien René Ouvrard, alors maître de musique de la Sainte-Chapelle de Paris, se félicite que cet ouvrage soit dû à un bénédictin :

« ... [j'ay] leu [ce livre] avec bien de la joye, quand j'ay appris qu'il estoit l'ouvrage d'un Religieux de l'Ordre de Saint Benoist, sachant que depuis plusieurs siècles il semble que Dieu ait mis comme en dépost toutes les Sciences dans cet Ordre illustre, et principalement la Musique (...). Mon espérance n'a point esté vaine, et je rends témoignage au public d'y avoir veu la Théorie de la Musique entièrement débarrassée de l'obscurité dont les anciens Maistres de cette divine Science l'avoient enveloppée. »

Cette façon de présenter la science musicale des bénédictins comme si elle eut été de tout temps prépondérante est sans doute artificielle. Dans le cas de *La science et la pratique* toutefois, il semble que le propos ne soit pas tout à fait exagéré. La recherche par les mauristes de leurs origines, et donc leur probable redécouverte de travaux si essentiels pour l'histoire de la musique que sont ceux du moine bénédictin Guy d'Arezzo ne sont sans doute pas sans liens avec la genèse de cet ouvrage attribué à dom Benoît de Jumilhac¹.

C'est cette direction indiquée par Ouvrard que nous allons tenter d'explorer. Notre objet consistera donc à présenter *La science et la pratique* en tant que production émanant de l'érudite congrégation de Saint-Maur, à travers sa genèse, ses buts et ses méthodes, et enfin la réception de cet ouvrage qui peut encore être considéré comme « le plus savant des traités de plain-chant »².

1. Dès la page de titre, Jumilhac affiche cette filiation et, dès la préface, il affirme la redécouverte d'un manuscrit conservé à l'abbaye de Saint-Évroult jugé « considérable » pour la transmission des écrits de cet auteur du début du xi^e siècle (cf. préface, p. vii-viii).

2. Pierre AUBRY, « Dom Jumilhac » (cours du 1^{er} février 1899 à l'Institut catholique de Paris), dans *Mélanges de musicologie critique*, 4 vol., Paris, 1900-1905 (reprint Genève, 1980), t. 1, p. 15-29. D'autres articles ont été consacrés aux travaux et usages des mauristes en matière de plain-chant : Dominique CATTA, « Le chant liturgique chez les Mauristes », dans *Mémorial du XIVth centenaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Recueil de travaux sur le monastère et la congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1959, p. 301-312, constitue une étude générale sur le

Éléments connus de la genèse : dom Jumilhac maître d'œuvre

L'intérêt des bénédictins de Saint-Maur, au XVII^e siècle, pour le chant liturgique est perceptible aujourd'hui par l'existence de deux séries de travaux composés dans les années 1657-1682, et par la subsistance de rares traces de correspondances des années 1665-1667. La première série est constituée de plusieurs méthodes et traités inachevés dus à dom Jacques Le Clerc et contenus dans trois recueils manuscrits³. Souvent à l'état de brouillons, les divers fragments rassemblés semblent pouvoir être analysés comme les travaux préparatoires à deux ouvrages, l'un étant une « Méthode facile et accomplie pour apprendre le chant de l'Église sans l'aide d'aucune gamme », l'autre, un ouvrage plus conséquent, qu'on pourrait qualifier de « traité ». La seconde série consiste en *La science et la pratique du plain-chant* et sa révision inédite⁴. Quant aux traces d'échanges entre différents mauristes, elles subsistent sous forme de quelques lettres ou billets dans les premières pages du recueil factice ms Paris, BNF, fr. 19103⁵.

Très rapidement, il y eut une hésitation, parmi les écrivains de la Congrégation, sur l'attribution de *La science et la pratique du plain-chant*. Les auteurs furent longtemps partagés entre Le Clerc et Jumilhac, avant de trancher définitivement en faveur du dernier⁶. Une telle hésitation tient selon nous à plusieurs données concomitantes : la modestie de Jumilhac, la grande réputation de Le Clerc dans le domaine du plain-chant, et l'aspect collectif de la mise en œuvre du projet de composition d'une méthode de plain-chant au sein de la congrégation de Saint-Maur.

chant liturgique chez les mauristes ; Denise LAUNAY, « Un esprit critique au temps de Jumilhac : dom Jacques Le Clerc, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur », *Études grégoriennes*, t. 19, 1980, p. 197-219, met en évidence les particularités des écrits de dom Le Clerc ; voir aussi EAD., *La musique religieuse en France : du Concile de Trente à 1804*, Paris, 1993 (Publications de la Société française de musicologie, 3^e s., 5) ; Monique Brulin consacre un chapitre au traité de Jumilhac dans *Le Verbe et la voix. La manifestation vocale dans le culte en France au XVII^e siècle*, Paris, 1998, p. 391-404. Sur les mauristes et la liturgie, voir aussi Fernand CABROL, « Mabillon et les études liturgiques », dans *Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2^e centenaire de la mort de Mabillon*, Ligugé-Paris, 1908, p. 145-167 (Archives de la France monastique, 5), qui s'ouvre sur une vue d'ensemble de la production mauriste en matière de liturgie.

3. Paris, BNF, ms fr. 19103, 20001, 20002.

4. Il subsiste un exemplaire de l'édition de 1673, corrigé et annoté par l'auteur (BNF, ms fr. 19096), qui laisse à penser qu'on en prévoyait une seconde édition ; celle-ci ne semble cependant pas avoir vu le jour. Michel Brenet en a démontré l'intérêt (cf. Id., « Additions inédites de Dom Jumilhac à son Traité », *Tribune de Saint-Gervais*, t. 5, 1899, t. 6, 1900, t. 7, 1901) ; c'est cette version que nous suivrons pour nos citations de l'ouvrage. (Il faut préciser que la réédition de *La science et la pratique*, donnée en 1847 à Paris par Théodore Nisard et Alexandre Le Clercq, ne tient pas compte de ce manuscrit annoté.)

5. Il s'agit du ms BNF, fr. 19103, fol. 2-10 constitués de : [Anselme THÉVART], « Remarques sur l'ouvrage du R. D. Jacques Le Clerc composé en 1665 et intitulé : Méthode facile et accomplie pour apprendre le chant de l'Église sans l'aide d'aucune gamme » (fol. 2-3v) ; Id., « Au Révérend père Dom Benoist Jumilhac sous-prieur en l'abbaye de Saint Germain des Prés, à Paris », 24 février 1667 (fol. 4) ; lettre de Jacques Le Clerc à Jumilhac ? (fol. 5-6v) ; Anonyme, « Remarques sur les méthodes du chant de l'Église, août 1666 » (fol. 7-10).

6. Cela a pu être établi notamment sur les dires de Martène, qui connaît Jumilhac ; cf. D. CATTA, « Le chant liturgique... », art. cit., p. 305, note 26.

En effet, si cette question de l'attribution est établie, on hésite encore dans l'interprétation à donner à la coexistence de ces deux séries de travaux au sein de la Congrégation. Constatant de nettes analogies de contenu entre les deux ouvrages, Denise Launay proposait l'hypothèse d'une collaboration entre les deux mauristes, qui justifierait l'anonymat de *La science et la pratique du plain-chant*⁷. Mais la vérité semble être plus proche de l'hypothèse de dom Dominique Catta, pour qui les supérieurs auraient d'abord demandé à Le Clerc de rédiger une méthode, qui, soumise à l'examen de plusieurs confrères, n'aurait pas été agréée par le supérieur général ; dom Jumilhac aurait alors utilisé ce travail pour son propre traité⁸. Cette explication peut toutefois être affinée par une lecture attentive des traces subsistantes des échanges entre le mauriste et quelques-uns de ses confrères.

Plusieurs éléments conduisent à penser que Jumilhac fut le véritable instigateur de ce projet. Cette hypothèse est suggérée par le bénédictin lui-même. Après avoir exposé les raisons qui l'ont conduit à dresser son ouvrage, il écrit en effet dans sa préface :

« Voilà les motifs qui m'ont autrefois induit à solliciter quelques personnes doctes et des plus intelligentes dans la théorie et dans la pratique du plainchant de donner au public une méthode accomplie pour l'une et l'autre, et qui à leur défaut m'ont excité à en tracer un crayon grossier dans ce recueil, en attendant que quelque personne mieux versée en ces matières en donne un portrait accompli »⁹.

Prieur de plusieurs monastères, visiteur, assistant du supérieur dom Jean Harel avec lequel il établit l'édition des « Petites règles »¹⁰, chargé de la relecture des deux éditions du Cérémonial de la Congrégation rédigé par le liturgiste Michel Baudry¹¹, Pierre-Benoît Chapelle de Jumilhac était d'évidence un personnage important de la Congrégation¹². Pour son premier « poste », il fut l'assistant à Rome du premier procureur de la Congrégation, dom Placide Le Simon, auquel on projetait de le faire succéder, ce qui ne put se faire pour des raisons de santé, Jumilhac ne supportant pas « la grande chaleur d'Italie ». Néanmoins, « il profita beaucoup de sa demeure dans Rome », s'appliquant « à y bien étudier toutes les cérémonies », ayant

7. D. LAUNAY, « Un esprit critique... », art. cit., p. 216, note 4.

8. D. CATTA, « Le chant liturgique... », art. cit., p. 304-305.

9. *La science et la pratique*, préface, p. v (cité d'après l'exemplaire BNF, ms fr. 19096, ms cit. à la note 4).

10. *Règles communes et particulières pour la Congrégation de Saint Maur*, Paris, 1663.

11. Dom Michel Baudry (av. 1585 - apr. 1659), originaire d'Évron (alors diocèse du Mans), fut notamment grand prieur de Maillezais, dont il s'efforça en vain de favoriser l'insertion dans la congrégation de Saint-Maur. Il s'illustra tout particulièrement en tant que liturgiste en publiant son *Manuale sacrarum caeremoniarum juxta ritum sanctae romanae Ecclesiae...* (Paris, 1636 ; 2^e éd. augm., 1646), résultat de son enquête menée dans les Églises les plus renommées de la chrétienté ; c'est à la demande de dom Tarrisse qu'il rédigea le Cérémonial de Saint-Maur (sur Baudry, cf. notice de P. SÉJOURNÉ dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VI, Paris, 1932, col. 1446-1447).

12. Dom Pierre-Benoît Chapelle de Jumilhac naquit dans le diocèse de Limoges, en 1611, au sein d'une famille noble de la région et mourut en 1682 à Saint-Germain-des-Prés, où il résidait depuis 1666 après avoir été prieur à Tours, Chelles, Reims, Compiègne et Saint-Fiacre-en-Brie, visiteur des provinces de Bretagne et de Toulouse et assistant du supérieur général, dom Jean Harel. Martène lui consacre une notice dans *La Vie des Justes* (éd. B. HEURTEBIZE, 3 vol., Paris-Ligugé, 1924-1926, t. 2, p. 57-59).

consulté « pour s'en instruire les plus savans et les plus habiles dans ces matières »¹³. Ses biographes ont observé jusqu'à la fin de sa vie un zèle particulier pour l'office divin, « où il ne pouvait souffrir qu'on précipitât les pauses », indique Martène. Par cette spécialisation et par sa position au sein de la Congrégation, il n'est donc pas étonnant de le voir se charger de la réalisation de cette méthode de plain-chant. Une allusion de dom Anselme Thévert¹⁴ dans une lettre qu'il adresse à Jumilhac, datée du 24 février 1667, vient corroborer cette hypothèse d'une initiative due à Jumilhac ; dom Thévert évoque ainsi en préambule la première fois où il eut la méthode de Jacques Le Clerc entre les mains :

« Après mes humbles remercimens de la méthode de chant sans l'aide d'aucune gamme que V. R. a eu la bonté de m'envoyer, je luy diray que peu après que son auteur l'eut envoyée à nostre R. Père Supérieur qui pour lors estoit céans, je l'a leue toute entière et escrivit ce qu'il m'en sembloit dans un cahier que je mis dans la mesme méthode. C'est pourquoy cette fois je ne l'ay pas releue qu'un peu au commencement »¹⁵.

Ce moment où Le Clerc envoya à Jumilhac et dom Harel sa méthode et où Thévert en effectua sa première lecture peut être situé en 1656-1657, période où nous savons que Jumilhac était assistant de dom Harel et où Thévert se trouvait lui aussi à Saint-Germain-des-Prés¹⁶.

D'après ces quelques lettres contenues dans le ms fr. 19103, on peut aussi vérifier les dires de Jumilhac selon lesquels les ouvrages de plusieurs auteurs furent évalués lors de l'élaboration du projet de constitution d'une méthode de plain-chant pour la Congrégation. Au folio 18 du ms fr. 19103, l'auteur anonyme des « Remarques sur les Méthodes du chant de l'Église » datées d' « août 1666 » cite plusieurs ouvrages de mauristes : des « Observations du

13. BNF, ms fr. 19622 : dom Mommole GEOFFROY, *Relation des actions mémorables des quatre premiers Supérieurs généraux de la Congrégation de Saint-Maur : et quelques autres Supérieurs, et Religieux de la mesme Congrégation*, fol. 135v. Contemporain de Jumilhac, dom Geoffroy (Saintes, 1615 - Saint-Denis, 1686) le connaît probablement ; sa notice sur Jumilhac est presque entièrement reprise par dom René-Prosper Tassin (*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, Bruxelles-Paris, 1770, p. 95-99).

14. François-Anselme Thévert, né en 1618, à Paris, au sein d'une famille aisée qui pourvut à ses études, notamment dans les sciences et les langues, fit profession à Saint-Rémi de Reims, le 26 avril 1637. Auteur d'une traduction des *Exercices spirituels* de dom Garcias de Cisneros (Paris, 1655) et d'une traduction inachevée de *L'art de bien vivre* de dom Antoine Alvarade, il mourut à Saint-Denis le 18 janvier 1685 (cf. Ursmer BERLIÈRE, *Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, 3 vol., Maredsous, 1908-1932, t. 2, p. 234-235 ; Yves CHAUSSY, *Les Bénédictins de Saint-Maur*, t. 2. *Répertoire biographique, Supplément à la matricule*, Paris, 1991, p. 16 ; *Nécrologie de l'abbaye de S. Denis en France Ordre de S. Benoist Congrégation de Saint-Maur*.., t. 1, BNF, ms fr. 8599, p. 69). Connu jusqu'ici pour ces traductions, il nous apprend par quelques lettres (dans ms BNF, fr. 19103) qu'il avait aussi une compétence en matière de plain-chant.

15. BNF, ms fr. 19103, fol. 4 : lettre de dom Thévert « Au Révérend Père Dom Benoist de Jumilhac... ».

16. Ceci est attesté par le ms BNF, fr. 16856 (*Livre des actes capitulaires de l'abbaye de Saint Germain-des-Prés depuis le vingt-deuxième jour d'août mil six cent cinquante six jusques au septième jour de juillet mil six cent soixante neuf*) dans lequel dom Thévert assume les fonctions de secrétaire du chapitre, du 22 août 1656 au 9 juillet 1657 ; par ailleurs, il rédige, en décembre 1656, une notice dans le *Nécrologie des religieux de la Congrégation de Saint-Maur décédés à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (cf. éd. Jean-Baptiste VANEL, Paris, 1896, p. LIX).

R.P. D. Basile Hulleau¹⁷ touchant la prononciation », une « Table » de dom Marc Rivard¹⁸, et « les Règles pour apprendre à chanter » de dom René Hoisnard¹⁹. Il s'agit apparemment de travaux de modestes dimensions dont l'auteur de ces « Remarques » s'applique simplement à indiquer quelques erreurs ponctuelles à corriger. Il est possible que ces petits ouvrages de dom Hulleau, Rivard et Hoisnard soient ceux qui sont ainsi désignés dans les *Règles communes et particulières* de 1663 : « [le zélateur] enseignera enfin le reste [concernant le chant] qui est plus au long dans le Cérémonial, et dans des méthodes de chant »²⁰. Cependant tout indique que c'est dom Jacques Le Clerc²¹ qui fut l'auteur principalement pressenti pour établir l'ouvrage à publier. Tout d'abord, on peut relever que, dans l'un de ses brouillons, sa méthode porte le titre de « méthode facile et accomplie », titre qui se rapproche de façon troublante de la dénomination employée par Jumilhac dans sa préface. Mais surtout, le profil de dom Le Clerc correspond parfaitement à ces « personnes doctes » et « intelligentes dans la théorie et la pratique du plain-chant » auxquelles Jumilhac fait allusion. Plusieurs témoignages permettent d'établir que Le Clerc était reconnu en son temps comme une des autorités les plus savantes en matière de plain-chant. L'oratorien Nicolas Poisson affirme par exemple, en 1668 : « ... récemment, j'ai été éclairé sur la musique et les autres parties des sciences, par le très savant maître Jacques Le Clerc, moine distingué de la Congrégation de Saint-Maur »²².

Et le mauriste Barthélemy Canto, écrivant en 1702 à son confrère dom Daniel Deaubonne, à propos du Graduel de la Congrégation édité en 1667, qu'il avait lui-même contribué à établir, va dans le même sens :

« ... je croy que ce qui fait crier quelques-uns de nos confrères moins capables, ce sont les versets *Gloria* et *Sicut erat* des introïtes qui diffèrent un peu du [chant] Romain. Mais cela n'est pas de moy ; je les ai pris de dom Jacques Le Cler, homme des plus sçavants de France sans contredit et duquel le R. P. Mabillon a fait l'éloge dans une préface sur les Actes des saints de l'Ordre »²³.

17. François-Basile Hulleau : né vers 1587 dans le diocèse d'Angers ; profession à Saint-Augustin de Limoges en 1616 ; mort le 18 février 1660 à Corbie (*Matricula Monachorum Professorum Congregationis S. Mauri...*, éd. Yves CHAUSSY, Paris, 1959, p. 1, n° 30).

18. Laurent-Marc Rivard : né vers 1617 dans le diocèse de Toul ; profession à Vendôme en 1637 ; mort le 14 juillet 1693 à Saint-Wandrille (*Matricula, op. cit.*, p. 17, n° 785 et E. MARTÈNE, *La Vie des Justes*, *op. cit.*, t. 1, p. 145).

19. René Hoisnard : né vers 1634 dans le diocèse du Mans ; profession à Saint-Melaine en 1656 ; mort en février 1701 au Mans (*Matricula, op. cit.*, p. 36, n° 1693).

20. *Règles communes...*, *op. cit.*, p. 51.

21. Dom Jacques Le Clerc naquit en 1620 à Langres et mourut à l'abbaye Saint-Pierre de Melun en 1679. Ayant fait profession à Limoges, en 1641, il exerça les charges de prieur en plusieurs abbayes de la Congrégation : Lagny, Saint-Vincent de Laon, Villeloin et, semble-t-il, aussi à la Trinité de Vendôme. Outre ses qualités de spécialiste remarqué du plain-chant, Le Clerc était aussi grammairien (cf. Patricia M. RANUM, *Méthode de la prononciation latine dite vulgaire ou à la française, petite méthode à l'usage des chanteurs et des récitants d'après le manuscrit de Dom Jacques Le Clerc*, Paris, 1991) ; il aurait aussi laissé un Traité de l'hémime cité par Mabillon (cf. R.-Pr. TASSIN, *op. cit.*, p. 794).

22. René DESCARTES, *Abrégé de musique suivi des éclaircissements physiques sur la musique de Descartes du R.P. Nicolas Poisson*, éd. Pascal DUMONT, Paris, 1990, p. 120.

23. BNF, ms fr. 20000, fol. 2 : lettre de dom Barthélemy Canto « Au Révérend Père Dom Daniel d'Eaubonne, à Blois le 30 juin 1702 ».

Par ailleurs, la plus grande partie des « Remarques » de 1666 est consacrée à « la Méthode pour apprendre le chant sans gamme du R. P. D. Jacques Le Clerc ». Visiblement, cet auteur voue lui aussi à Le Clerc une estime particulière qui semble d'ailleurs le gêner dans le fait même d'avoir à formuler des observations sur son travail. Il note ainsi, à côté de « bonnes choses, quelques-unes considérables », « quelques deffaults (...) que je n'auserois pas produire, dit-il, pour le respect de l'autheur, et l'estime que je fais de sa personne pour la parfaite connoissance qu'il tesmoigne avoir du chant de l'Église, si l'obéysance ne m'y avoit engagé ». Cela ne l'empêche pas néanmoins de critiquer parfois vigoureusement la méthode de Le Clerc, comme par exemple son interprétation jugée discutable de la gamme de Guy d'Arezzo (ci-après « Aretin ») :

« ... l'autheur faisant profession de vouloir restablir l'ancienne gamme d'Aretin semble la supprimer par sa méthode qu'il intitule *Méthode facile et accomplie pour apprendre le chant de l'Église sans l'aide d'aucune gamme* ; que si l'on peut facilement et parfaictement au moyen de cette méthode apprendre le chant de l'Église sans l'aide d'aucune gamme, il s'ensuit que la gamme d'Aretin qu'il pretend restablir, et pour laquelle il s'est donné tant de peines sera désormais inutile ; et qu'inutilement il a mendié les approbations des quatre premiers maistres de Paris dans sa lettre au très R. P. Général, (...) pour la faire recevoir et enseigner dans nos monastères »²⁴.

Les diverses remarques²⁵ de dom Thévert, qui portent entièrement sur la même méthode de Le Clerc, abordent aussi cette question du choix de la gamme de Guy d'Arezzo²⁶, mais – dans un premier temps – moins pour en critiquer le raisonnement que pour faire certaines recommandations :

« Quoy que le P. D. Jacques Le Clerc soit contraire à toutes les gammes hormis à celle de Guy Aretin, il n'y a point d'inconvénient de les mettre et expliquer en son susdit ouvrage ; puisqu'on voit tous les jours de bons autheurs rapporter et expliquer les diverses opinions des autres, quoy que dissemblables et mesme contraires à la leur. Ce qui est si esloigné d'estre cause qu'on fasse moins d'estat de leurs livres qu'au contraire on les en estime davantage... »

Il indiquait en effet un peu plus haut :

« En un mot, quand il seroit assuré qu'il seroit meilleur pour nos confrères de leur apprendre le chant sans gamme, l'explication des 3. gammes jointe à cet ouvrage sera cause qu'il sera plus estimé des séculiers et des religieux des autres Ordres, entre

24. BNF, ms fr. 19103 : « Remarques sur les méthodes du chant de l'Église, août 1666 », fol. 8 v.

25. Celles-ci furent sollicitées en plusieurs temps. Tout d'abord, sa lettre datée de 1667 indique sa première lecture de la méthode de Le Clerc dans les années 1656-1657 ; puis, selon la même lettre, on apprend qu'il renouvela ses remarques sur la même méthode dans un « billet ». Ce billet semble être celui écrit de la main de dom Thévert (qui signe « F. A. T. »), que l'on trouve aux fol. 2-3v du ms fr. 19103, intitulé « Remarques sur l'ouvrage du R. D. Jacques Le Clerc composé en 1665... » (ms cit.). Enfin, le 24 février 1667, dom Thévert formule à nouveau ses remarques dans sa lettre adressée à Jumilhac « sous prieur en l'abbaye de Saint Germain des Prés, à Paris » (ms cit.).

26. Par ce choix de la méthode du chant sans gamme (il s'agissait d'un moyen didactique pour enseigner la gamme à l'aide du schéma d'une main, dite « main guidonienne »), Le Clerc se démarquait de ses contemporains pour qui le choix se concentrerait plutôt sur l'adoption de la gamme avec muances (ancienne méthode) ou de la gamme sans muances (méthode nouvelle qui s'est imposée au cours du XVII^e siècle).

lesquels il ne manquera pas de s'en trouver qui aimeront mieux apprendre le chant par quelqu'une des trois gammes que sans aucune gamme. Pour adjouster les 3. gammes susdites, il ne sera pas besoin d'un nouveau travail, puisqu'elles sont desja toutes préparées et disposées. Car le P. D. Jacques Le Clerc a desja dressé une brève explication de l'ancienne gamme dont le Très R. P. Supérieur général a une copie et moy aussi (...). Pour la 2.^{le} gamme appellée commune et ordinaire, le R. P. D. Benoist Jumillac, à présent prieur de Saint-Fiacre, a fort au net une méthode de chant où elle est très clairement expliquée. Et pour la 3.^{le} gamme nommée sans muances, j'en ay dressé un petit escrit abrégé d'un autre plus estendu qui fait le dixième et l'onziezme chapitre de la susdite méthode qu'a le R. P. prieur de Saint-Fiacre susdit [Jumilhac] et que je fourniray aussi lorsqu'on en aura besoin. (...) On pourra voir plusieurs autres choses à ce propos dans un petit traité que j'ay fait qui a pour titre : Quelle gamme il est meilleur d'enseigner aux novices de la Congrégation, lequel est entre les mains du Très R. P. Supérieur général »²⁷.

Dans sa lettre de 1667, Thévert remet cette fois directement en question le choix de la méthode sans gamme revendiqué par Le Clerc :

« ... j'ay changé entièrement de sentiment (...) en ce qui est de la manière d'apprendre à chanter sans gamme, non que je ne l'estime bonne, mais seulement parce que je la crois plus difficile que toutes les autres méthodes, par le moyen desquelles on apprend le chant avec l'aide de la gamme »²⁸.

Ces divers comptes rendus sont riches d'informations. Tout d'abord, ils permettent de mesurer l'importance de la concertation et de la collaboration menées autour de ce projet de publication et la présence, au sein de la Congrégation, de plusieurs « spécialistes » du plain-chant. Dès le départ, la méthode devait être destinée, tant à l'usage des novices et profès de la Congrégation, qu'à être publiée ; elle devait donc s'adresser à un public plus large. Par ailleurs, comme l'indiquait dom Catta, le travail a bien été confié à Le Clerc, qui, estimé le plus compétent, semblait être le plus à même de remplir cette tâche. Cette autorité unanimement reconnue à Le Clerc et le travail que celui-ci a fourni pour le projet pourraient d'ailleurs expliquer la confusion des auteurs sur la question de l'attribution de *La science et la pratique*.

Pourquoi la méthode de Le Clerc ne fut-elle pas publiée ? Dom Thévert nous suggère aussi sur ce sujet des éléments de réponse. Se remémorant le contenu de son premier compte rendu de 1665, il indiquait ainsi en 1667 : « Il me souvient particulièrement de deux choses que j'escrivois (...). La première, que le R. D. J. Le Clerc y pouvoit parler avec plus de retenue de ceux qui ne sont pas de son opinion. » Il relevait, en effet, en 1665 plusieurs échantillons de ces opinions à l'emporte-pièce dont Le Clerc était prodigue. Il proposait par exemple de « retrancher cette proposition “que la gamme sans muances n'a été receue que par fort peu gens de la lie de la musique” » ; ou commentait avec la plus grande application celle-ci :

« Page 5. Ligne 20. Il est dit : “que les gammes modernes estant dorénavant inutiles, et un pur effet de l'ignorance des principes, elles doivent estre absolument supprimées”, ce qui est beaucoup dire pour estre creu, et parler avec beaucoup d'autorité

27. A. THÉVART, « Remarques sur l'ouvrage du R. D. Jacques Le Clerc composé en 1665... », ms cit., fol. 2, 2v.

28. Id., « Au Révérend Père Dom Benoist de Jumilhac... », 24 février 1667, ms cit., fol. 4.

sur une chose que chacun est libre de retenir ou de rejeter. C'est pourquoy il seroit peut estre meilleur de dire : "que les gammes modernes estant doresnavant moins utiles et un pur effet de l'ignorance des principes, il seroit à souhaitter qu'on les supprimast". »

Recommandant à nouveau un peu plus loin la nécessité de faire connaître les diverses positions exprimées sur chaque point de théorie qui s'y prête, il terminait par cette remarque générale :

« Cette voye pouroit estre assez commode, pour contenter tant ceux qui seront de son opinion que ceux qui n'en seront pas : et il seroit à souhaitter qu'[il] luy plust [à Le Clerc] d'en vouloir user, non seulement en cet endroit [ici sur la question des modes], mais aussi dans les autres choses où il sçait que plusieurs ne seront pas de son avis ; afin de ne priver point, par un trop grand attachement à ses sentimens, la Congrégation du fruit qu'elle tireroit de l'impression de son ouvrage ; un autre quasi semblable qu'il avoit fait n'ayant pas esté imprimé pour une semblable cause »²⁹.

De toute évidence, Jumilhac tint compte de ces avis³⁰. Il est probable que, avant de se résoudre à rédiger lui-même l'ouvrage, il ait demandé des amendements à dom Le Clerc, qui les aura refusés ou qui n'auront pas satisfait Jumilhac³¹. Il est intéressant de noter, par ailleurs, que le mauriste semble avoir tenu compte des apports et des recommandations de ses confrères lors de la réalisation de son propre manuscrit. Le point le plus révélateur est sans doute son application à exposer pour chaque point de théorie les diverses « opinions » existantes, comme le recommandait vivement dom Thévert ; on verra ci-après que ce principe est même essentiel dans son approche. Ainsi, à l'inverse de Le Clerc, son ouvrage montre un talent particulier à occulter toute polémique et à justifier ses choix de façon posée et argumentée.

Donc, bien qu'il s'agisse de l'ouvrage d'un seul auteur, comme en témoignent l'emploi de la première personne, signe de l'engagement de l'auteur, ainsi que l'unité du style et de la conception, on comprend mieux pourquoi Jumilhac a choisi l'anonymat. En premier lieu, il est certainement dû à la volonté du mauriste de manifester de cette manière sa reconnaissance envers l'apport de ses confrères, en particulier envers Le Clerc, duquel il apprit certainement beaucoup, mais visiblement aussi de dom Thévert qui avait pris la peine de rédiger plusieurs petits essais sur la question des gammes. Par ailleurs, il estimait sans doute, comme la plupart de ceux qui le connaissaient, que Le Clerc était l'un des grands savants en la matière. Ainsi, même s'il en a été le principal maître d'œuvre, il indiquait par le choix de l'anonymat que l'ouvrage était le fruit d'une réflexion collective. En second lieu, il faut aussi sans doute tenir compte de sa modestie personnelle. Ses biographes témoignent unanimement de son désintérêt pour les honneurs attachés aux fonctions (il dut batailler pour obtenir de mourir comme simple moine) et on

29. A. THÉVART, « Remarques sur l'ouvrage du R. D. Jacques Le Clerc composé en 1665... », ms cit., fol. 3v. Cet autre ouvrage « quasi-semblable » est probablement le premier essai de 1656-1657.

30. Un autre relecteur, Michel de Marolles, a eu en main l'ouvrage de Le Clerc, sans que ses commentaires nous soient parvenus (Michel DE MAROLLES, *Mémoires*, Amsterdam, 1755, t. 3, p. 225).

31. La lettre de dom J. Le Clerc qui figure aux fol. 5-6v du ms fr. 19103, malheureusement quasi illisible, pourrait être une réponse à Jumilhac.

remarquera qu'aucun des ouvrages auxquels il a participé ne mentionne son nom³². Enfin, il est possible que dans son esprit l'anonymat devait permettre à la Méthode projetée d'accéder plus facilement au statut d'ouvrage de référence au sein de la Congrégation, comme ce fut le cas pour les éditions des Petites Règles et du Cérémonial auxquelles Jumilhac avait participé.

Buts et méthodes : établir la « science » du plain-chant

Pourquoi Jumilhac s'est-il attaché à faire dresser, puis finalement à composer lui-même cet ouvrage avec tant d'obstination ? Selon la préface, il semble que cette obstination réponde à deux arguments de nécessité. Le bénédictin déplore la négligence avec laquelle de nombreux ecclésiastiques – et parmi eux les plus titrés – abordent la pratique du plain-chant :

« ... ce recueil pourra aider à garentir les personnes intelligentes d'une erreur dont la pluspart semblent avoir esté prévenues en ces derniers siècles, faisant paroistre une espece de mépris pour cette science, n'étudiant point sa théorie, et n'usant de sa pratique qu'avec beaucoup de négligence, lorsque leur caractère ou la qualité de leurs bénéfices ou dignitez Ecclésiastiques les engagent à s'en acquitter ; comme si s'étoit déroger à leur haute suffisance et à leur bel esprit, ou à la grandeur de leur naissance ou de leurs dignitez, que de s'appliquer à la connoissance et à la pratique de cette science. Ils pourront donc voir ici que ces sortes de sentimens ne sont que des illusions ; et que tout au contraire ce sont ces mesmes qualitez d'esprit et de science, de dignité et de prélature Ecclésiastique, qui les obligent plus étroitement à se perfectionner dans le chant : parce que comme ce sont eux qui doivent le maintenir dans son intégrité et dans sa perfection, et en retrancher non seulement les abus, mais aussi la moindre altération qui s'y puisse glisser, ce sont pareillement eux qui (...) y doivent estre les mieux versez »³³.

Selon Jumilhac, il est donc urgent de combattre de telles négligences et de faire prendre conscience aux ecclésiastiques que le plain-chant doit être considéré avec le même sérieux et le même respect que n'importe quel autre attribut de leur fonction. Il va même plus loin puisque, selon lui, « il faut reconnoistre que le chant est encore plus considérable [que les cérémonies], en ce qu'il est plus commun et plus fréquent, plus exposé à la connoissance de ceux qui sont dans l'Église, et plus capable d'exciter dans les cœurs de saintes affections. Car on chante quasi toujours dans la célébration de l'Office Divin, au lieu que l'on ne fait que bien rarement des cérémonies, et quelque fois seulement à de certains versets »³⁴. De fait, il n'est pas le seul en son temps à penser qu'il est important d'apporter à l'exercice du chant le soin nécessaire, si l'on en juge par la floraison des méthodes de plain-chant, qui, dans le contexte de la réforme pastorale qui se développe en France depuis plusieurs

32. E. Martène en fait ce portrait qui paraît authentique : « Il était encore à Saint-Germain, lorsque j'y vins demeurer et j'ai remarqué en lui un saint religieux, tout à fait mort au monde. Je ne me souviens pas l'avoir vu jamais aller en ville ; il était toujours retiré dans sa cellule et occupé de l'affaire de son salut. Il était fort zélé pour la régularité, notamment pour l'office divin où il ne pouvait souffrir qu'on précipitât les pauses. Malgré l'âge il conservait toute sa verdeur et sa ferveur » (*La Vie des Justes*, *op. cit.*, t. 1, p. 58).

33. *La science et la pratique*, préface, p. III-IV.

34. *Ibid.*, partie I, chap. IX, p. 25-26.

décennies, cherchent à donner aux religieux, réguliers et séculiers, les moyens de revenir à une pratique plus solide du chant liturgique³⁵.

Toutefois – et c'est là sa deuxième « urgence » –, Jumilhac constate que la plupart des autres méthodes sont trop succinctes, voire fautives. La « multitude [de] méthodes (...), écrit-il, qui dans ces derniers siècles ont été mises en lumière par diverses personnes sur le fait du chant » sont « défectueuses (...) parce qu'en la pluspart l'on n'y voit ni les principes de science, ny tous les points de pratique qui sont nécessaires pour bien former au chant ceux qui s'y exercent ». Et il dénonce « la témérité et l'ignorance de ceux qui se mêlent ou de donner au public de semblables livrets, ou de noter et corriger ceux du chant »³⁶. Incontestablement, si on les compare au traité de Jumilhac, aucune de ces méthodes pratiques de plain-chant du XVII^e siècle ne peut rivaliser avec cet ouvrage, que ce soit sur le plan de l'étendue, de l'éclaircissement et de la précision des données. Les contemporains de Jumilhac se soucient surtout d'établir des livrets pratiques pouvant permettre un apprentissage efficace et rapide, et ne donnent qu'exceptionnellement des explications et des raisons plus approfondies³⁷. Par conséquent, Jumilhac pouvait facilement y trouver nombre d'approximations, voire d'erreurs.

Par ailleurs, « la principale raison qui m'a porté à entreprendre cet ouvrage, écrit-il, est que dans cette grande multitude d'Auteurs qui se sont occupé à donner des instructions sur le chant, à peine s'en trouve-t-il un seul qui ait traité de tous les points de théorie et de pratique qui le concernent »³⁸. Jumilhac pense ici surtout aux auteurs de l'Antiquité et du Moyen Âge, et notamment aux principaux d'entre eux, Boèce, saint Augustin, Cassiodore, saint Isidore, Bède, Guy d'Arezzo et Jean de Murs. Quant aux grands auteurs qui le précèdent plus directement, comme « Franchin, Glarean, Zarlin, et les autres modernes, qui depuis deux ou trois siècles ont le mieux écrit des intervalles, et de la mesure tant des sons que des silences, [ils] n'ont, écrit-il, quasi eu en vue que la musique à plusieurs parties, et la musique figurée, sans se mettre en peine de donner les instructions sur tous les points qui sont particuliers au plainchant »³⁹. Il s'agit donc d'abord de remédier aux défauts, erreurs et abus du temps véhiculés par de nombreuses méthodes et de nombreux livres de plain-chant récemment édités, mais aussi, du même coup, de réaliser ce projet très ambitieux qui consiste à donner l'ouvrage qui « assembl[e] en un corps tout ce qui peut appartenir à la théorie et à la pratique du plainchant »⁴⁰, et ainsi donner pour la première fois le traité du plain-chant le plus complet sur ce sujet. C'est de cette façon que pourra être rétablie la « science » du chant.

35. On compte une quinzaine de méthodes de plain-chant correspondant au type visé par Jumilhac publiées en France entre 1582 et 1672, cf. Bénédicte MARIOLLE, « Bibliographie des ouvrages théoriques traitant du plain-chant (1582-1789) », dans *Plain-chant et liturgie en France au XVII^e siècle*, Jean DURON éd., Versailles-Paris-Abbaye de Royaumont, 1997, p. 285-356 et Philippe LESCOT, *Méthodes et traités musicaux en France, 1660-1800*, Paris, 1991.

36. *La science et la pratique*, préface, p. II.

37. Parmi les auteurs qui précèdent Jumilhac, le seul qui aille parfois un peu dans ce sens est le bisontin Jean Millet dans son *Directoire de chant grégorien*, Lyon, 1666.

38. *La science et la pratique*, préface, p. I.

39. *Ibid.*, p. II.

40. *Ibid.*

Qu'entend Jumilhac par ce terme de « science » ? Comme l'a fait observer à juste titre Monique Brulin⁴¹, il s'agit de la conception augustinienne de « la science de bien chanter », reprise et développée par Boèce, où le mot « science » « marque plutost l'intelligence et la raison de tout ce qui concerne le chant, que non pas la pratique, ou le seul exercice de la voix »⁴². Ainsi, « le sens et la raison sont comme les deux organes, ou instrumens de cette science, et ils la doivent conjointement accompagner dans toutes ses opérations, et non seulement dans la théorie et la spéculacion ; mais aussi dans la pratique et l'exercice du chant »⁴³. Et cela, jusque dans la « manière de mouvoir et de maintenir le corps avec tous ses membres dans l'exercice et la bien-séance convenable, dont l'un s'appelle souplesse et l'autre modestie »⁴⁴. Se justifie donc ainsi le sous-titre donné à l'ouvrage : « Où tout ce qui appartient à la Pratique est étably par les principes de la Science ».

De là, comment procéder pour établir solidement cette science et « la véritable pratique » qui en découle ? Jumilhac effectue plusieurs démarches complémentaires, qui consistent : à compiler les données établies par les meilleurs auteurs ; à les mettre en rapport afin de les éclairer, et au besoin les compléter par des démonstrations ; et enfin, pour consolider tout à fait le contenu de l'ouvrage, à recourir autant que possible aux sources les plus sûres de leurs écrits. En utilisant, pour développer chaque point de son traité⁴⁵, « l'autorité des plus anciens et des meilleurs autheurs », tant philosophes que théoriciens ou musiciens, depuis l'Antiquité jusqu'à ses contemporains, Jumilhac cherche véritablement à restituer la tradition occidentale de la théorie et de la pratique du plain-chant⁴⁶. Pour lui, par-delà les divergences de point de vue ponctuelles, cette tradition est une. C'est celle que l'on peut faire remonter jusqu'aux origines même de l'humanité, puisque – citant Hugues de Saint-Victor – Jumilhac rappelle que « Dieu mesme enseigna [à Adam, après la chute] la manière dont il devoit user pour l'honorier, le remercier, luy demander pardon, et se le rendre propice, afin qu'il en instruisit sa postérité »⁴⁷. Et quand le bénédictin ne manque pas de signaler scrupuleusement les moindres différences d'approche, c'est qu'il considère que leur exposé même permet

41. M. BRULIN, *op. cit.*, p. 394-396 ; à propos de l'influence d'Augustin sur l'esthétique musicale en France, voir aussi Philippe VENDRIX, « L'augustinisme musical en France au xvii^e siècle », *Revue de musicologie*, t. 78/2, 1992, p. 237-255.

42. *La science et la pratique*, partie I, chap. VI, p. 14-15.

43. *Ibid.*, chap. V, p. 17.

44. *Ibid.*, chap. III, p. 9.

45. Soit : la science du chant, les sons et leurs intervalles, la durée des sons, les modes, les cadences et les pauses, la pratique du chant.

46. La présentation employée témoigne aussi de la force de cette conviction, puisque Jumilhac constitue en une partie entière (partie VII) un ensemble de larges citations extraites de ces textes de référence, sur lesquelles il s'appuie pour formuler presque chaque point de son discours et auxquelles ils renvoie par des notes en marge, ceci afin, dit-il, d' « établir plus solidement la vérité qu'elles contiennent » (préface, p. vi) ; il encourage d'ailleurs à s'y reporter : « Bien que toutes ces autoritez ne soient qu'à la fin du Livre, le Lecteur ne doit pas estre moins diligent à y avoir recours ; parce qu'il y trouvera souvent expliqué au long ce qui n'est qu'effleuré au texte : outre que les termes dont les bons autheurs se servent, sont comme des oracles ausquels l'on a ordinairement plus de créance » (*ibid.*, p. vii).

47. *La science et la pratique*, partie I, chap. II, p. 6.

de constituer la science du plain-chant dans toute sa complétude et sa richesse.

Toutefois, il ne s'en tient pas à une simple juxtaposition des différents points de vue. Le mauriste, en effet, n'hésite pas à prendre parti pour l'une ou l'autre de ces solutions. C'est ainsi qu'il procède, tant par exemple pour la gamme sans nuances (dont il s'évertue à démontrer qu'on en trouve les origines chez Guy d'Arezzo lui-même), que pour la division en douze modes ou pour la mesure égale des durées dans le plain-chant. Jumilhac pense de cette façon, soit défendre les règles fondamentales du plain-chant (comme dans le cas du dernier exemple concernant les durées), soit aller dans le sens d'une plus grande efficacité de l'apprentissage (comme pour les deux autres exemples). Il s'agit donc bien, comme le dit René Ouvrard, d'établir par son ouvrage « un abrégé de plusieurs autres, et comme un recueil de toutes les méthodes qui ont paru jusqu'ici sur la pratique du chant ecclésiastique », mais « débarrassé de l'obscurité dont les Anciens Maistres de cette divine Science l'avoient enveloppée » ; il s'agit, en somme, d'une compilation raisonnée.

La solidité des principes ainsi établis est de plus renforcée par deux autres principes, que l'auteur du compte rendu du *Journal des scavans* du 5 juillet 1677 a fort bien saisis :

« On y voit presque tout transcrit le rare ouvrage du fameux Guy Aretin Religieux Benedictin du Monastère de Pompose dans le duché de Ferrare (...). L'Auteur y fait voir par des exemples tirés des Manuscrits de quelques anciennes Abbayes de son Ordre les diverses manières dont l'on notoit le chant en Occident avant que Guy eut inventé son système. »

Ce qui est souligné ici, c'est la volonté du bénédictin d'établir solidement la vérité, non seulement par le recours aux meilleurs auteurs, mais toujours, autant que possible, en utilisant les sources de leurs travaux qui sembleront les plus authentiques, notamment pour les plus anciens d'entre eux. Comme nous l'avons souligné plus haut (cf. note 1), Jumilhac insiste dans sa préface sur le fait qu'il utilise deux sources de premier ordre pour la bonne connaissance des écrits des deux grands théoriciens du Moyen Âge, Guy d'Arezzo et Jean de Murs. Il fait observer que les deux manuscrits « ne paroissent pas estre moins anciens que les siècles où ils ont vécu » ; que la « bonté » de celui de Guy d'Arezzo se reconnaît au fait qu'il est « exempt des fautes », et que celui de Jean de Murs est particulièrement « entier », « bien écrit » et « correct », comparé à une autre copie ancienne conservée à la bibliothèque de Saint-Victor⁴⁸.

Le rapporteur du *Journal des scavans* indique aussi ces « recherches curieuses » qui consistent dans l'examen d'anciens livres de chant en diverses notations, dont Jumilhac fait quelques descriptions précises et cite des extraits en illustration. En particulier, le mauriste discute la position du jésuite Kircher⁴⁹, qui situe les manuscrits notés de Saint-Sauveur de Messine et de Vallombreuse avant les innovations de Guy d'Arezzo, selon Jumilhac à

48. *La science et la pratique*, préface, p. VII, VIII.

49. Athanasius Kircher (Geisa, 1602 - Rome, 1680), dans sa *Musurgia universalis*, Rome, 1650.

tort. En revanche, ceux du monastère de « Ripouille »⁵⁰, qu'il dit avoir lui-même « vu et observé », sont bien à situer avant Guy d'Arezzo, ce qu'il explique ainsi :

« ... il est nécessaire de remarquer la différence qui est entre leurs lignes et leurs notes, et entre celles dont Aretin s'est depuis servy, afin de ne se pas tromper dans le jugement que l'on peut porter de leur antiquité. Les lignes donc qui se voyent dans les manuscrits qui ont précédé le siècle d'Aretin, n'y ont esté employées que pour conduire la main des écrivains, afin qu'ensuite tant l'écriture du texte que les points ou les notes du chant fussent tirées avec plus de droiture ou de symétrie. (...) Que si en quelques-uns de ces mesmes manuscrits il se voit maintenant quelques lettres à l'endroit de leurs points ou de leurs notes, il n'y a qu'à les regarder de prez, et à les examiner un peu plus exactement, et l'on trouvera qu'elles ne sont pas écrites de la même main, et qu'elles y ont esté ajoutées depuis qu'on a pu leur donner la lumière par le moyen des lettres d'Aretin, afin de les tirer de l'obscurité et de la confusion où elles étoient auparavant »⁵¹.

De telles remarques et discussions témoignent d'un travail analytique minutieux de ces anciennes sources notées, derrière lequel pointe naturellement le savoir-faire des mauristes en la matière. D'ailleurs, un peu plus tard, Mabillon ne manquera pas de s'intéresser lui aussi à quelques-uns de ces manuscrits notés qu'il qualifie de *notarum musicarum primus usus*⁵². C'est donc l'ensemble de ces démarches de compilation, d'analyse et de réflexion à partir de données et de sources éparses et diverses, qui permet à Jumilhac de développer la théorie du plain-chant, sa tradition et sa juste pratique, selon l'interprétation augustinienne de la *scientia bene modulandi*.

Jumilhac a-t-il travaillé dans ce sens pour faire en sorte que l'apport essentiel de son confrère Le Clerc ne soit pas perdu ? Cela est possible dans la mesure où la science de ce dernier l'a sans doute orienté dans ses positions principales : remédier à la médiocrité des méthodes, aux mauvaises corrections introduites dans de nombreux livres de plain-chant, et rétablir les règles qui permettront de ne plus s'écartez de la « véritable » théorie et pratique du plain-chant. Mais Jumilhac y a incontestablement ajouté sa touche personnelle, sans doute « plus mauriste », comme le démontre son patient travail de recherche, de juxtaposition et d'explication des textes des meilleurs auteurs et de leurs sources, afin d'établir pas à pas et de façon sereine la vérité.

L'autre raison qui a pu le conduire à développer cet ouvrage bien au-delà du premier projet d'une simple méthode à usage essentiellement interne, et à véritablement le « donner au public », tient au fait que le bénédictin se sentait probablement investi d'une mission. Celle qui consiste à rétablir « quelque solide instruction tant de la théorie que de la pratique du chant » pour la diffuser à tous les niveaux de la communauté ecclésiastique, et même de la société, « vu, observe-t-il, qu'à l'exception de quelques bonnes Villes et des principales Églises où les meilleurs maîtres de musique ont accoutumé

50. Il est difficile de déterminer quelle institution est désignée par ce nom. S'agit-il des monastères bénédictins de « Ripoll » (diocèse de Vich, Catalogne), ou peut-être plus probablement – puisque Jumilhac séjourna en Italie – de « Ripoli » (diocèse de Florence), ou bien encore du monastère chartreux de « Ripaille » (Haute-Savoie, diocèse de Genève) ?

51. *La science et la pratique*, partie II, chap. IX, p. 71-72.

52. Jean MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. IV, Paris, 1707, p. 36.

d'estre recherchez et entretenus, il se trouve peu de personnes dans les autres Villes, et beaucoup moins dans les Bourgs et les Villages, qui ayent la science et l'adresse requise pour s'acquitter bien de cet employ et former comme il faut au chant ceux à qui ils l'enseignent »⁵³. Ce souci de favoriser la diffusion de la science du chant et de sa juste pratique jusque dans la moindre petite paroisse de campagne témoigne de l'engagement réel des mauristes dans les préoccupations pastorales de leur temps, l'éducation des âmes⁵⁴ et la revalorisat ion du clergé.

La réception de l'œuvre

Il fait peu de doute que l'ouvrage de Jumilhac reçut un accueil favorable en tant qu'ouvrage savant, à la fois dans le monde érudit, comme en témoigne le rapport dans le *Journal des savans*, et parmi les musiciens. Concernant ceux-ci, deux avis subsistent, celui de René Ouvrard qui en rédige l'approbation élogieuse que nous avons en partie citée, mais aussi celui d'un voisin de Jumilhac, Guillaume-Gabriel Nivers, organiste de Saint-Sulpice et de la Chapelle Royale. A lire la *Dissertation sur le chant grégorien* que publie Nivers dix ans après *La science et la pratique*, on perçoit que le musicien, même s'il en discute âprement certains points, fut réellement impressionné par l'autorité de l'ouvrage du bénédictin. De même – et bien qu'il ne cite jamais ce dernier – les points discutés, la méthode critique employée et le fait (rare à l'époque) d'examiner à son tour d'anciens livres de chant en notation neumatique, prouvent de façon éloquente que le musicien avait constamment sous les yeux cet ouvrage quand il rédigeait le sien, et qu'il l'a poussé à mener plus loin sa propre réflexion⁵⁵.

Au sein de la Congrégation elle-même, il semble que le livre de Jumilhac ait rempli son rôle d'ouvrage de référence, au moins dans les premières décennies qui suivirent sa parution. Dom Barthélemy Canto y fait ainsi référence en 1703, renvoyant explicitement son correspondant à la Partie V de Jumilhac sur les « cadences du chant et la mesure de leurs pauses ou silences » :

« Pour les barres, je suis bien de votre avis qu'il n'en faut mettre qu'aux cadences et repos de voix ; la meilleure règle c'est l'oreille de celui qui sait l'art. Vous pouvez voir le livre de plain-chant, qui en traite fort bien page 171 jusqu'à 174 »⁵⁶.

53. *La science et la pratique*, préface, p. III.

54. Ce souci de Jumilhac d'édifier ceux qui assistent à l'office, d'où découle le soin à apporter à son exécution, en somme, à son rendu sonore (cf. notamment partie VI, « De la pratique du chant »), pourrait aller de pair avec les réformes architecturales des chœurs effectuées par les mauristes dans leurs églises telles que les a observées Bernard CHÉDOZEAU, *Chœur clos, chœur ouvert. De l'église médiévale à l'église tridentine, France, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1998, et dans son article *supra*.

55. Cf. Cécile DAVY-RIGAUX, *L'œuvre de plain-chant de Guillaume-Gabriel Nivers (ca. 1632-1714), un art du « chant grégorien » sous le règne de Louis XIV*, thèse de doctorat, université de Tours, 1999.

56. BNF, ms fr. 20000, fol. 4 : lettre 2 « Au Révérend Père dom Daniel d'Eaubonne », Blois, 22 mai 1703. C'est nous qui soulignons.

Toutefois, les décennies suivantes semblent l'avoir quelque peu oublié, peut-être à mesure que la Congrégation se désintéressait du chant⁵⁷. Ainsi, on peut noter qu'une cinquantaine d'années plus tard, dom Joseph Caffiaux écrivit une *Histoire de la musique*, dans laquelle il développe une partie sur le chant et la musique d'église en quelques chapitres sur les « avantages du plain-chant sur la musique » ou sur son histoire. Mais il n'y cite pas Jumilhac ni même curieusement Le Clerc, alors qu'il évoque la position de l'oratorien Nicolas Poisson dans l'écrit où ce dernier se réclame du bénédictin⁵⁸ (cité *supra*).

En dehors de la Congrégation, *La science et la pratique* ne paraît pas avoir particulièrement attiré l'attention d'auteurs spécialistes comme les abbés Jean Lebeuf⁵⁹ ou Léonard Poisson⁶⁰, qui semblent préoccupés moins par la pratique que par la question de la composition des chants. Néanmoins, ils montrent une particulière familiarité avec les anciens livres de chant, qui doit certainement à la démarche que Jumilhac avait inaugurée en France en analysant certains d'entre eux. C'est avec ce même esprit de connaissance historique que le bénédictin allemand dom Martin Gerbert entreprend, à la fin du siècle, de publier d'anciens manuscrits de chant et des écrits théoriques rares⁶¹.

Il faudra donc attendre les années 1840 et les premières tentatives de restauration du chant grégorien et de sa pratique pour voir réapparaître l'ouvrage de Jumilhac sur les pupitres des spécialistes du plain-chant. Il est cité régulièrement dans les bibliographies des ouvrages spécialisés⁶² et dom Guéranger, habituellement si critique sur les auteurs de l'Ancien Régime, le considère comme « un chef-d'œuvre d'érudition et de science musicales »⁶³ ; tandis que Théodore Nisard et Alexandre Le Clercq en font, en 1847, une nouvelle édition avec « la certitude profonde d'être utiles aux hommes studieux qui s'occupent sérieusement de la grande question de la liturgie musicale » et avec l'espérance qu'il « contribuera puissamment (...) au triomphe prochain des saines traditions du chant religieux ». Et en effet, jusqu'au tournant du xx^e siècle, il suscitera de fructueuses discussions, notamment autour de la conception de son « rythme »⁶⁴.

57. Cf. D. CATTA, « Le chant liturgique... », art. cit.

58. Philippe-Joseph CAFFIAUX, *Histoire de la musique* (BNF, ms fr. 22536-22538), ms fr. 22536, fol. 241v.

59. Jean LEBEUF, *Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique*, Paris, 1741.

60. [Léonard POISSON], *Traité théorique et pratique du plain-chant appelé grégorien*, Paris, 1750.

61. Martin GERBERT, *De cantu et musica sacra a prima ecclesiae aetate usque ad praesens tempus*, 2 vol., Saint-Blaise, 1774 ; Id., *Scriptores ecclesiastici de musica sacra*, 3 vol., Saint-Blaise, 1784.

62. Joseph-Louis D'ORTIGUE, *Dictionnaire liturgique, historique et théorique de plain-chant et de musique d'église, au Moyen Age et dans les temps modernes*, Paris, 1860 ; Adrien de LA FAGE, *Cours complet de plain-chant*, Paris, 1855.

63. Prosper GUÉRANGER, *Institutions liturgiques*, 4 vol., Paris, 1878-1885, t. 2, p. 102.

64. Christophe-Félix PETIT, *Dissertation sur la psalmodie et les autres parties du chant grégorien dans leurs rapports avec l'accentuation latine*, Paris, 1855 ; Antoine DECHEVRENS, *Études de science musicale*, Paris, 1898 ; P. AUBRY, art. cit. note 2.

Recherche de la tradition bénédictine de la science du chant

Reste à examiner l'idée d'Ouvrard selon laquelle la science musicale caractériserait l'ordre bénédictin. Si la solide formation de Jumilhac en matière de liturgie et de tout ce qui concerne le service des offices fut acquise sans doute essentiellement durant son séjour à Rome, on peut s'interroger sur l'origine de la science et des opinions de Le Clerc. Est-il un savant génial, qui, bien formé dans les questions de grammaire et de chant, se serait fait lui-même son opinion sur l'état du chant ? Ou bien est-il le produit d'une lignée de chantres, signe qu'il subsistait dans l'ordre bénédictin une tradition du chant et de sa théorie plus vivace qu'ailleurs, comme semblerait l'indiquer Ouvrard ? La trace des divers confrères sollicités par Jumilhac pour l'établissement d'une méthode de plain-chant, ou les avis sollicités d'autres mauristes comme dom Thévert, qui montrent une bonne connaissance de ces questions, pourraient faire pencher pour la réalité d'une solide formation dispensée au sein de l'Ordre. Toutefois, doit-on pour autant conclure à une ancien- neté de cette tradition chez les bénédictins de l'époque moderne ? Tout au plus peut-on penser comme dom Philibert Schmitz à une continuité depuis le Moyen Age, tant dans la pratique du chant liturgique que dans l'enseigne- ment de sa théorie. Mais celle-ci eut certainement, comme partout ailleurs, à souffrir de négligence durant les XIV^e, XV^e siècles et les deux premiers tiers du XVI^e siècle. Néanmoins, en France, une première « renaissance » d'une sérieuse pratique du chant a dû s'inscrire dans l'esprit de réforme de la nouvelle congrégation de Saint-Maur, ainsi que tendent à le montrer les premiers rapports des visiteurs de Saint-Pierre de Corbie⁶⁵, puis, plus tard, la rédaction du Cérémonial. Toutefois, il n'y a pas lieu de penser que cette renaissance se soit appuyée sur une tradition cantorale d'une force compara- ble à celle des grands chapitres cathédraux du royaume⁶⁶.

On pourrait donc penser que, dans le contexte du réveil de l'ordre bénédictin, le développement de la science érudite permit aux mauristes de renouer avec la force de leurs origines et les grands moments de l'histoire bénédictine, ce qui favorisa la redécouverte du musicien et théoricien considérable que fut le bénédictin Guy d'Arezzo. Celle-ci, alliée à plusieurs décennies de pratique sérieuse du chant au sein de la Congrégation, pouvait donc suffire à donner à Le Clerc la possibilité de développer sa conception de la vérité en matière de plain-chant, et à Jumilhac l'autorité nécessaire pour s'affirmer comme le promoteur et le défenseur de la science du chant.

Par ailleurs, il faut aussi sans doute tenir compte du fait que la Règle de saint Benoît, alors remise à l'honneur, contribua à faire des bénédictins les dépositaires privilégiés de la « véritable pratique » du plain-chant. Elle indique en effet le but même de la science du chant : « Considérons donc

65. Les rapports de visite de Saint-Pierre de Corbie (BNF, ms fr. 24151) donnent des directives concernant les cérémonies et le chant, notamment dans les premiers temps ; cf. en 1619 (fol. 3-3v), 1620 (fol. 5), 1634 (fol. 14) ; il faut attendre ensuite les années 1669 (fol. 28) et 1672 (fol. 31).

66. Ce que semble confirmer la remarque de Jumilhac citée *supra*, qui témoigne de sa grande considération pour la science du plain-chant maintenue dans les grandes églises.

comment nous devons nous tenir en la présence de Dieu et de ses Anges : et acquittons-nous de ce saint exercice avec tant de ferveur que nos cœurs parlent de concert avec nos bouches »⁶⁷. Elle rappelle aussi que le chant est tout particulièrement le fait des ordres contemplatifs, tel l'ordre bénédictin, ce que souligne dom Claude Martin en ces termes, qui évoquent la conception qu'entretenaient alors les catholiques à propos du rôle du chant liturgique :

« Ils se ressouviendront toujours, qu'ils sont obligéz de faire sur la terre ce que les Anges font dans le Ciel, sçavoir de chanter les louanges de Dieu jour et nuit. C'est pourquoi, ils auront un grand zèle pour apprendre le plein-chant, comme une chose sans laquelle ils ne se peuvent acquitter de leur principal employ »⁶⁸.

Cécile DAVY-RIGAUX

CNRS-UMR 200

IRPMF, Paris

67. *La Règle de S. Benoist*. Nouvelle Édition, Paris, 1704, chap. XIX : « De la manière de psalmodier », p. 63.

68. [Claude MARTIN], *Pratique de la Règle de S. Benoist*, 5^e éd., Paris, 1700, p. 142-143.